

LÉGUMES:—Leur culture, 283.

LETTRES, PORT DE:—Pétitions demandant la réduction du port des lettres dans les villes et cités, 60, 194.

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS:—

1. Motion de M. Mills (Bothwell) sous forme d'amendement, déclarant que le fait de permettre aux lieutenants-gouverneurs de rester en charge longtemps après l'expiration de leur commission, sans en donner de raisons, est un abus d'autorité de nature à déprécier le gouvernement responsable;—rejetée par 106 voix contre 66, 277, 278.
2. Leurs traitements:—Voir *Bill No 37*.

LINDSAY, HALIBURTON ET MATTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 35. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

Voir *Bill No 80*.

LIQUEURS:

1. M. Foster dépose le rapport de la Commission Royale sur le trafic des liqueurs au Canada, avec la preuve, 20. *Imprimé*. Document No 21.
2. Motion de M. Casey demandant un état indiquant la date de la nomination de la Commission Royale au sujet de la prohibition des liqueurs spiritueuses, les noms des commissaires, leurs salaires, frais de voyage, le coût général, jusqu'à date et le montant nécessaire pour terminer les travaux de la commission, 20. Réponse à l'ordre de la Chambre, 175. *Non imprimé*. Document No 76.
3. Motion de M. Flint demandant que la fabrication, l'importation et la vente des boissons enivrantes, soient prohibées, suivie d'un amendement de M. Guillet proposant de différer l'étude de cette question jusqu'à ce que le comité judiciaires du Conseil privé impérial saisi d'un appel à ce sujet, se soit prononcé sur la juridiction des législatures provinciales—et d'un sous-amendement de M. Taylor, ajoutant à cette considération, qu'il valait mieux attendre les résultats de la Commission qui avait été chargée de faire une enquête sur le trafic des spiritueux. Le sous-amendement est rejeté par 70 voix contre 51, 171. L'amendement est adopté par 68 voix contre 57, et la motion principale, ainsi amendée, est finalement adoptée, 171, 172.
4. M. Flint demande un état indiquant les dépenses de la Commission Royale au sujet du trafic des liqueurs spiritueuses, y compris le coût de l'impression de la preuve et des rapports de la commission, 114.
5. Pétition du conseil municipal d'Argyle, Man., demandant un acte qui légalise les règlements locaux en vigueur à Manitoba au sujet de la prohibition de la vente des liqueurs spiritueuses, 267.

LIQUIDATIONS, ACTE DES, 282:—Voir *Bill No 144*.

LISTES D'ÉLECTEURS DE 1895:—Bill de M. Montague concernant les, 64.—Voir *Bill No 69*.

LITHOGRAPHIES:—Voir *Douanes*.

LITTLE HOPE, ILE DE:—M. Forbes demande copie de toutes pétitions, lettres et télégrammes adressés au gouvernement, au sujet de l'installation d'une bouée à cloche du côté intérieur de l'île Little Hope, près du havre de Port-Joli en bas, 139; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. *Non imprimé*. Document No 80.